



## Enseignement: Résistons face à la dérégulation et à la marchandisation

La mise en œuvre de l'arrêté licence de 2018 fait peser bien des menaces sur nos enseignements. Certains éléments sont de purs gadgets inutiles, comme le « contrat de réussite pédagogique », dépourvu de toute valeur juridique de l'aveu même de ses instigateurs et qui n'ajoute rien à nos dispositifs d'accompagnement existants.

Mais il y a aussi dans cet arrêté plusieurs dispositions contestables, à commencer par l'insertion, dans les 1500 heures de licence, d'enseignements à distance ou sur outils numériques. L'idée n'est pas mauvaise en elle-même, encore faudrait-il qu'elle s'inscrive dans un projet pédagogique mûrement réfléchi. Rien de tel: il est évident que l'encouragement à remplacer des heures de cours par des MOOC – qui ont déjà démontré leurs échecs – ou de l'auto-documentation vise exclusivement à faire des économies, et à ouvrir un marché aux producteurs de **logiciels pseudo-didactiques**. Une fois de plus, les étudiants sont les victimes du cynisme managérial.

Dans le même ordre d'idée, on pourrait penser que l'incitation à faire passer toutes les évaluations en contrôle continu est un service rendu aux étudiants. Il n'est pas du tout certain toutefois que la multiplication d'exercices ponctuels facilite le travail et l'assimilation des connaissances. Surtout, c'est la question de la compensation et de la seconde chance qui sont posées avec acuité ; la prose ministérielle, confuse, laisse dans les faits les modalités d'attribution des diplômes à la discrétion des établissements. Que reste-t-il, dans ces conditions, du caractère national des diplômes sans lequel il n'est plus d'égalité entre les étudiants ?

Mais le plus inquiétant dans l'arsenal de dispositions en cours d'application est la notion de blocs: blocs de connaissances, blocs de compétences. Cette restructuration de l'agencement scientifique des savoirs a une finalité et une seule: en remplaçant la diplomation par la « certification », on entérine la soumission des formations universitaires au monde de l'entreprise. L'« employabilité » est à présent posée comme fin principale des études supérieures. Non seulement la dimension émancipatrice des savoirs n'est pas prise en compte, mais elle risque d'être écartée comme une menace à la docilité des futurs salariés. Il y a aujourd'hui un risque réel de relégation des savoirs critiques au bénéfice de savoirs dits « utiles »: la perte de substance de nos disciplines est une menace imminente, que nous sommes résolu · es à contrer.

La transformation du DUT (diplôme en deux ans bénéficiant d'une réglementation propre) en BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), régi par l'arrêté spécifique aux licences professionnelles, traduit bien cette soumission aux demandes des entreprises en permettant d'adapter les programmes, construit par blocs de compétences, aux besoins du marché du travail.

Enfin la mise en place de Parcoursup dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) s'est faite au mépris du bon sens et de la déontologie: comment qualifier autrement la décision de classer des dossiers dans les filières qui ne sont pas en tension (la majorité d'entre elles), parfois contre l'avis des conseils de départements et selon des critères arbitraires et opaques ? Parcoursup est l'outil d'un renversement global des conditions d'accès aux études supérieures: au lieu de permettre aux étudiants de faire des choix conformes à leurs aspirations, ce sont désormais les établissements qui les classent selon des modalités contestables.

**Nous nous engageons à:**

- refuser tout classement des bacheliers pour l'accès à l'Université dans les formations qui ne sont pas en tension, c'est-à-dire la grande majorité de nos licences ;
- garantir aux étudiants et aux étudiantes qui en ont besoin, un accompagnement pédagogique ;
- ne pas mettre en pratique la hausse des frais d'inscription pour les étudiant·es extra-communautaires ;
- défendre les formations à petits effectifs sans nous abriter derrière une logique comptable mortifère ;
- garantir le minimum de 1 500 heures d'enseignement en présentiel (sans MOOC ni pseudo-auto-formation) dans toutes les licences, en respectant les spécificités disciplinaires ;
- pour les IUT et écoles, à financer l'intégralité des heures inscrites dans les PPN (Programme Pédagogique National) ;
- interpréter l'arrêté sur les « blocs de compétences » de manière à maintenir des contenus disciplinaires solides et cohérents, en refusant toute « vente à la découpe » de nos matières ;
- garantir l'égalité de tou·tes les étudiant·es, quel que soit leur statut, face aux modalités d'examens ;
- créer une commission « Poursuite d'études », composée d'un·e représentant·e par composante, permettant la réelle application du droit à poursuite d'études, au sein de notre établissement.